



## CONTREMAÎTRE VOIRIE MUNICIPALE

Concours no. TP-26-04-2024

Poste contractuel d'une durée de 2 mois (Possibilité de prolongation)





La Ville de Port-Cartier est située sur la Côte-Nord, en bordure du fleuve St-Laurent. Les défis y sont donc nombreux et intéressants! La proximité des parcs naturels, des plages, du bord de l'eau et des montagnes en font un endroit idéal pour pratiquer les activités de plein air. L'accessibilité des infrastructures et des commodités offre aux citovens une excellente qualité de vie. La Ville de Port-Cartier est reconnue pour son dynamisme : les activités sportives et culturelles sont omniprésentes et pour tous les goûts.

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae, accompagné d'une copie de toutes les attestations d'études requises, au plus tard,

le 3 mai 2024

à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
VILLE DE PORT-CARTIER
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
emploi@villeport-cartier.com

La Ville de Port-Cartier souscrit à l'égalité à l'emploi. Ce concours s'adresse aux femmes et aux hommes, le masculin n'ayant été utilisé qu'afin d'alléger le texte. Nous remercions tous les postulants; toutefois, seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

## **LE POSTE**

Sous la responsabilité du directeur du Service des travaux publics, le contremaître en voirie municipale supervise des travaux de voirie, de déneigement, en plus des responsabilités reliées à l'entretien du réseau d'aqueduc, d'égouts et autres projets spéciaux. Il doit planifier, coordonner, diriger et contrôler les activités du Service des travaux publics, en collaboration avec les autres services municipaux. Le contremaître doit assurer une utilisation optimale des ressources mises à sa disposition, entretenir efficacement le territoire et assurer un traitement adéquat des requêtes des citoyens.

## LES QUALIFICATIONS

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en génie civil ou toute autre formation pertinente;
- Détenir un minimum de cinq (5) années d'expérience en supervision de personnel;
- Démontrer une capacité de planification, d'organisation et de contrôle du travail;
- Faire preuve de leadership et démontrer de la capacité à travailler en équipe;
- Démontrer des aptitudes en gestion du personnel et en communication;
- Bonnes connaissances des outils informatiques;
- Posséder un permis de conduire valide (obligatoire).

## LA RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la politique en vigueur pour le personnel cadre de la Ville de Port-Cartier.